

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'Art. 2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Le Bignon

Marché public de travaux de terrassement, voirie et assainissement EP pour l'aménagement de diverses rues

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Le Bignon, mairie, 11, rue du Moulin, 44140 Le Bignon. Tél. 02 40 78 12 12. Mail : f.benoit@mairielebignon.fr

Objet du marché : travaux de terrassement, voirie et assainissement EP pour l'aménagement de diverses rues définis en trois tranches fermes :

- tranche ferme 1 : lieudit Guénégand,
- tranche ferme 2 : rue de la Brosse,
- tranche ferme 3 : rue des Tourterelles.

Variantes libres non autorisées, PSE définie dans le dossier de consultation.

Caractéristiques principales : marché public de travaux (type de marché : exécution), travaux sous forme unitaire.

Type de procédure : marché passé par procédure adaptée (articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique).

Date de commencement des travaux : les prestations objet du marché débuteront à compter de fin novembre 2025.

Délai d'exécution pour l'ensemble des travaux :

- tranche ferme 1 : 5 semaines,
- tranche ferme 2 : 6 semaines,
- tranche ferme 3 : 7 semaines,
- PSE : 1 semaine.

Modalités essentielles de paiement et de financement : mandat administratif avec un délai global maximum de paiement 30 jours. Financement sur fonds propres inscrits au budget.

Conditions du marché : les critères de sélection des candidats sont précisés dans le règlement de consultation.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44000 Nantes. Tél. 02 40 99 46 00. Fax 02 40 99 46 58. Mail : www.greffe.ta-nantes@juradm.fr

Demande de renseignements d'ordre technique : Cabinet CDC Conseils, SAS de Géomètre-Experts Fonciers, M. Himbert, rue Clément-Ader, ZI de la Seiglerie II, 44270 Machecoul-Saint-Même (Tél. 02 40 78 60 20. Fax 02 40 78 60 29. Adresse e-mail : cdcconseils@cdcconseils.com).

Demande de renseignements d'ordre administratif : commune de Le Bignon, M. Benoit, directeur des services (Tél. 02 40 78 12 12. Mail : f.benoit@mairielebignon.fr).

Modalités de demande du dossier de consultation : le dossier de consultation peut être téléchargé directement et gratuitement par les candidats sur la plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_w0vpZmb-70&v=1&selected=0 Il ne sera pas fait d'envoi papier.

Dépôt des offres : les dossiers d'offres seront transmis uniquement par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation mise à disposition : <https://www.achatpublic.com>

Date limite de réception des offres : vendredi 26 septembre 2025 à 12 h 00.

Délai de validité des offres : 90 jours.

Date d'envoi à la parution de cet avis : mardi 2 septembre 2025.

Statut juridique du chef d'entreprise Quelques aspects du statut juridique du couple entrepreneur-entreprise

La réflexion sur le statut juridique du couple entrepreneur-entreprise est souvent occultée par la recherche d'un statut fiscal ou social le plus favorable possible au chef d'entreprise.

Pourtant les enjeux sont considérables et l'absence de réflexion en ce domaine est à l'origine de défaillances ou de disparitions d'entreprise.

Il faut dépasser le débat sur le choix d'une structure juridique pour l'entreprise, destinée à assurer une protection de l'entrepreneur contre les risques d'exploitation.

Le choix d'une structure juridique pour l'entreprise doit aussi éviter que l'exploitation ne soit menacée par les aléas de la vie privée de l'entrepreneur. Cette précaution doit s'accompagner du choix pour le chef d'entreprise d'un statut personnel approprié.

Avis administratifs

Commune de SAINT-MARS-DU-DESSERT
Permis de construire n° 44179 25 E 0016
soumis à évaluation environnementale pour des serres agricoles
au nom de la SCEA Martin à la Bougrière

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 1er septembre 2025, Mme la Maire de Saint-Mars-du-Désert a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande de permis de construire n° 44179 25 E 0016 soumis à évaluation environnementale pour des serres agricoles au nom de la SCEA Martin à la Bougrière.

Par une décision en date du 22 juillet 2025, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné, Mme Françoise Belin, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint-Mars-du-Désert (également siège de l'enquête publique) : du lundi 22 septembre 2025 à 9 h 00 au vendredi 24 octobre 2025 à 17 h 00 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- Permanences :
- Jours, horaires, lieu :
 - lundi 22 septembre 2025, 9 h 00-12 h 00, mairie de Saint-Mars-du-Désert, salle du conseil,
 - mardi 30 septembre 2025, 9 h 00-12 h 00, mairie de Saint-Mars-du-Désert, salle du conseil,
 - mercredi 15 octobre 2025, 13 h 30-17 h 30, mairie de Saint-Mars-du-Désert, salle du conseil,
 - vendredi 24 octobre 2025, 13 h 30-17 h 00, mairie de Saint-Mars-du-Désert, salle du conseil.

Toutes les informations relatives à cette enquête publique seront accessibles à l'adresse suivante : <https://saintmarsdudessert.fr/accueil>

Toute information complémentaire relative à cette enquête publique pourra être obtenue auprès du service urbanisme de la commune de Saint-Mars-du-Désert.

SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION - LA CARENE
Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Modification de droit commun n° 4 et de déclaration de projet portant mise en compatibilité n° 2

AVIS

Il est rappelé que par arrêté n° 2025.00170 du 3 juillet 2025, est ouverte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene) une enquête publique unique portant sur la procédure de modification de droit commun n° 4 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Carene ainsi que, concomitamment, sur la procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité n° 2 du PLUI du mardi 2 septembre 2025 à 9 h 00 au jeudi 2 octobre 2025 à 17 h 00 inclus.

Le projet de modification de droit commun n° 4 du PLUI porte sur l'ouverture à l'urbanisation de trois zones 2AU : Chateauloup Est, commune de Saint-André-des-Eaux ; La Torpille, commune de Saint-Nazaire ; Océanis, commune de Saint-Nazaire.

La déclaration de projet a été prononcée pour la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur le territoire de la commune de Saint-André-des-Eaux entraînant une mise en compatibilité n° 2 du PLUI portant sur la modification du zonage AB en un zonage UO plus adapté au projet.

Mme Aude Vouzeaud, conseil en propriété industrielle, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

Les dossiers d'enquête papier relatifs au PLUI seront mis à disposition du public afin qu'il puisse formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Carene, siège de l'enquête et dans les communes de Saint-Nazaire et Saint-André-des-Eaux.

Les dossiers d'enquête numérique pourront être consultés en ligne depuis le site internet de la Carene :

<https://www.saintnazaireagglo.fr/infos-et-demarches/logement/plui> Le public pourra formuler ses observations et ses propositions 7 j/7, 24 h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 9 h 00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17 h 00 sur le registre numérique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/plui-carene> Dans chacun des lieux d'enquête, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter les dossiers d'enquête et formuler ses observations.

Le public pourra adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : Carene, 4, avenue Commandant l'Herminier, 44608 Saint-Nazaire cedex en précisant « à l'attention du commissaire enquêteur » ou par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante : pluicarene@mail.registre-numerique.fr en distinguant les observations relatives à la modification du PLUI de celles concernant la DPMEC.

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers papiers et électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé, à l'adresse mentionnée précédemment.

Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de l'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les mairies des communes de Saint-André-des-Eaux et de Saint-Nazaire, aux jours et heures suivants :

- mardi 2 septembre à Saint-Nazaire de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 9 septembre à Saint-André-des-Eaux de 9 h 00 à 12 h 15,
- jeudi 16 septembre à Saint-André-des-Eaux de 14 h 00 à 17 h 00,
- jeudi 2 octobre à Saint-Nazaire de 13 h 30 à 17 h 00.

Les informations liées à ces deux procédures peuvent être demandées au siège de la Carene, auprès du pôle planification de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement durable (tél. 02 40 00 40 34).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique. À l'issue de l'enquête publique, les projets de modification de droit commun n° 4 du PLUI et de mise en compatibilité n° 2 du PLUI, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération du conseil communautaire.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Carene, dans chacun des lieux d'enquête et sur le site du registre dématérialisé.

Télévision, détente

Chaque jour, près de deux pages
sur les programmes
et les nouveautés du petit écran,
agrémentés
des mots croisés et mots fléchés.



Commune de
LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE
Enquête publique
relative à la révision du PLU

2E AVIS

Par arrêté n° 2025-08-01 en date du 4 août 2025, Mme la Maire de la mairie de La Meilleraye-de-Bretagne, responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur la révision des dispositions du Plan local d'urbanisme.

À cet effet M. Bernard Vally a été désigné par M. le Président du tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 3 septembre 2025 à 9 h 00 au 2 octobre 2025 à 17 h 00 à la mairie de La Meilleraye-de-Bretagne du lundi au vendredi de 9 h 00 à 13 h 00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie de La Meilleraye-de-Bretagne ainsi que sur le site internet <https://meillerayedebretagne.fr>

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier du Plan local d'urbanisme et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de La Meilleraye-de-Bretagne ou sur le courriel plu.meilleraye@orange.fr de la collectivité.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de La Meilleraye-de-Bretagne :

- mercredi 3 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 12 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 22 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 2 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis à Mme la Maire de la mairie de La Meilleraye-de-Bretagne dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à la mairie de La Meilleraye-de-Bretagne et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur la collectivité organisatrice sera amenée à se prononcer par délibération sur la révision du Plan local d'urbanisme.

Associations, mairies, organisateurs de spectacles...

Le bon tuyau pour annoncer vos événements !

Une réunion, un spectacle, une manifestation à annoncer ? Pour paraître dans Presse-Océan à maville.com : saisissez votre info sur www.infocale.fr

maville.com Presse Océan

Commune de VAIR-SUR-LOIRE
Modification n° 1 du PLU

2E AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-175-URB du 18 juillet 2025, Mme la Maire de Vair-sur-Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.

À cet effet, M. Jean De Bridiers a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Vair-sur-Loire du mercredi 3 septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture. Pendant la durée de l'enquête, le dossier papier sera mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Herblon et à celle d'Anetz où il sera aussi consultable par ordinateur. Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Vair-sur-Loire. En outre, une adresse électronique sera dédiée à cet effet à compter du 3 septembre 2025 : modifpluvs@gmail.com

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie :

- mercredi 3 septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00, à Anetz (ouverture),
- samedi 20 septembre 2025, de 9 h 30 à 12 h 00, à Anetz,
- jeudi 25 septembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 30, à Saint-Herblon,
- vendredi 3 octobre 2025, de 14 h 00 à 17 h 30, à Saint-Herblon (fermeture).

Ses rapport et conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête. Ces documents seront, pendant un an, tenus à la disposition du public et publiés sur le site internet de la commune. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur demande et à leur frais.

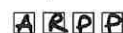
À l'issue de l'enquête publique, le projet sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Notre publication adhère au



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

PAR COURTOISIE

Nous prions instamment nos annonceurs de répondre à toutes les lettres de candidature qui leur sont adressées et de restituer le plus rapidement possible les documents qui leur ont été confiés, même si un timbre n'a pas été joint pour la réponse.

PRECOM

